

## Chiffres actuels de la pauvreté en Suisse (2023)

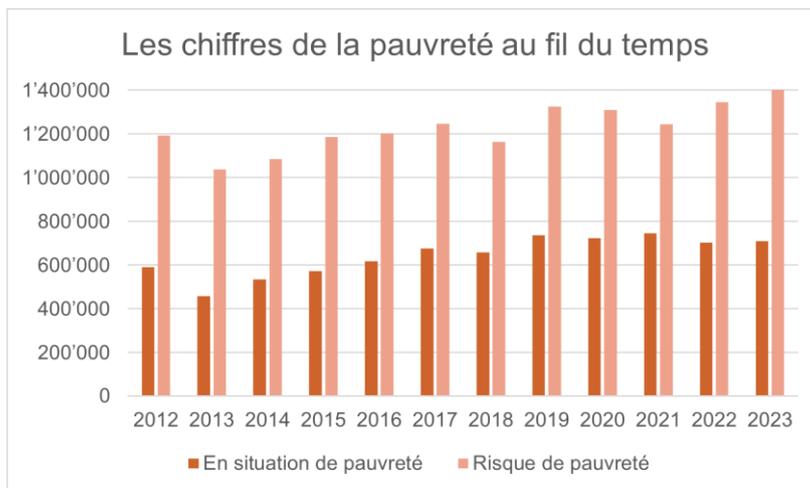
### Factsheet interne sur les nouvelles données de l'Office fédéral de la statistique (OFS)

Service Politique Sociale, mars 2025

L'Office fédéral de la statistique a publié le 31.03.2025 les chiffres de la pauvreté pour l'année 2023. Ces chiffres se basent sur l'[enquête sur les revenus et les conditions de vie \(SILC\)](#). Les chiffres pour l'année 2023 reflètent la situation des revenus de 2022.

### Les chiffres clés

- **Pauvreté : 708'000 personnes** sont touchées par la pauvreté en Suisse. Cela correspond à **8,1% de la population**. Les femmes sont un peu plus souvent touchées que les hommes (8,8% vs. 7,4%). Le taux de pauvreté reste donc stable à un niveau élevé. Depuis 2014 (6,7%), la pauvreté a augmenté en Suisse. <sup>1</sup>
- **Risque de pauvreté : 1,4 million de personnes** en Suisse sont menacées de pauvreté. Il s'agit de toutes les personnes touchées par la pauvreté plus celles qui vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté. Au total, **16,1% de la population** est menacée de pauvreté. La part de la population totale menacée de pauvreté a augmenté depuis 2014 (13,5%).
- **La pauvreté malgré un emploi ("working poor")**: Le travail réduit certes nettement le risque de pauvreté, mais il est loin d'être une protection garantie. **8,3% de tous les actifs** sont touchés ou menacés par la pauvreté (risque de pauvreté), ce qui correspond à environ **336'000 personnes**. Il ne faut pas oublier que du revenu de ces personnes dépend souvent tout un ménage, c'est-à-dire les enfants et/ou le/la partenaire. Le nombre de personnes concernées par le phénomène des "working poor" est donc nettement plus élevé que ne le laissent penser les statistiques. Au total, le nombre de personnes touchées ou menacées de pauvreté malgré au moins un revenu professionnel dans le ménage s'élève à 789'000.



Source : représentation propre basée sur OFS 2025

<sup>1</sup> Les chiffres antérieurs à 2014 ne sont plus comparables en raison d'ajustements méthodologiques.

## Groupes à risque

La pauvreté n'est pas un **problème** individuel, mais **structurel**. Certains groupes de population sont particulièrement exposés au risque de pauvreté.

- **Les ménages monoparentaux** : 28,2% des ménages monoparentaux avec des enfants de moins de 17 ans sont touchés ou menacés par la pauvreté. Cela concerne plus d'une personne sur quatre élevant seule ses enfants mineurs. 14,1% vivent même en dessous du seuil de pauvreté selon le minimum vital de l'aide sociale.
- **Enfants** : en Suisse, environ 323'100 enfants sont touchés ou menacés par la pauvreté. Cela correspond à 20,3% de tous les enfants. Plus d'un enfant sur six est donc menacé de pauvreté. Fait particulièrement alarmant : le nombre d'enfants menacés de pauvreté a nettement augmenté en 2023 par rapport à l'année précédente (269'000).
- **Personnes sans formation** post-obligatoire : 29,3% de toutes les personnes sans formation post-obligatoire sont touchées ou menacées par la pauvreté. L'effet du niveau de formation sur le risque de pauvreté est donc important.
- **Les personnes étrangères** : le taux de risque de pauvreté des personnes étrangères est également élevé (23,9%). Plus d'une personne étrangère sur dix en Suisse vit en dessous du seuil de pauvreté selon le minimum vital de l'aide sociale (9,3%).
- **Chômeurs** : 641'000 personnes sans activité professionnelle, soit 26,2% d'entre elles, sont touchées ou menacées par la pauvreté. Parmi les inactifs, on compte les personnes qui vivent de leur rente de vieillesse, mais aussi les rentiers AI ou les personnes qui reçoivent des indemnités journalières de l'assurance chômage (AC).
- **Pauvreté des personnes âgées** : le taux de risque de pauvreté des personnes âgées de plus de 65 ans est élevé (23,2%). Ce chiffre ne peut toutefois pas être directement comparé au taux de risque de pauvreté des personnes de moins de 65 ans. En effet, les chiffres de la pauvreté de l'OFS ne mesurent que le revenu et non la fortune d'une personne. Or, ce dernier est une source de revenu essentielle pour les personnes âgées.

## Autres chiffres

- **Privation matérielle et sociale** : 5,5% de la population vivant en Suisse se trouve dans une situation de privation matérielle et sociale. Cela signifie qu'une personne doit renoncer à des biens, des services et des activités sociales d'importance pour des raisons financières dans 5 des 13 domaines mesurés. Si l'on considère certains domaines, le nombre des personnes touchées est nettement plus élevé:
  - **Manque de réserves** : 18,8% de la population vit dans un ménage qui ne peut pas faire face à une dépense imprévue de 2500 francs. Le fait que près d'un cinquième des ménages en Suisse ne dispose d'aucune réserve se manifeste à nouveau actuellement dans le contexte de l'augmentation du coût de la vie (primes d'assurance maladie, loyers des logements, renchérissement).
  - **Arriérés de paiement** : 14,1% de la population vit dans un ménage ayant au moins un arriéré de paiement. Il s'agit le plus souvent de factures d'impôts et de primes d'assurance maladie. 6,3% vivent dans un ménage avec au moins deux types d'arriérés de paiement. Ces chiffres sont à nouveau en hausse depuis la pandémie de Covid-19.
  - **Pas d'argent pour les loisirs** : 11% de la population n'a pas d'argent pour une activité de loisirs régulière et payante. C'est particulièrement dramatique pour les enfants (8,5%), car ils ne peuvent souvent pas poursuivre leurs intérêts.

- **Pas d'argent pour de nouveaux meubles** : 11,1% vit dans un ménage qui ne peut pas se permettre de remplacer des meubles usés.
- **Effet des prestations sociales** : les prestations sociales réduisent fortement la pauvreté. Sans tous les transferts sociaux (y compris les prestations AVS), près d'un tiers de la population suisse serait touché par la pauvreté (31,7%).
- **Difficultés financières** : en 2023, 10,1 % des personnes en Suisse avaient des difficultés à joindre les deux bouts à la fin du mois.

## Définitions

### *Touché par la pauvreté*

Le revenu du ménage est inférieur au minimum vital selon les directives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). En 2023, le seuil de pauvreté s'élevait en moyenne à 2315 francs par mois pour une personne seule et à 4051 francs pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants de moins de 14 ans.

*Position de Caritas* : le seuil de pauvreté s'oriente sur les dépenses moyennes des 10 pour cent de revenus les plus bas. Du point de vue de Caritas, il s'agit d'une définition très stricte et problématique. La participation sociale n'est guère possible avec ce budget. C'est pourquoi Caritas se base sur le seuil de risque de pauvreté dans ses analyses et dans son travail.

### *Risque de pauvreté*

Le revenu du ménage est inférieur à 60% du revenu médian (pondéré en fonction de la taille du ménage). En 2023, le seuil de risque de pauvreté en Suisse est de 2599 francs par mois pour un ménage d'une personne et de 5457 francs pour une famille de quatre personnes. Le taux de risque de pauvreté sert aussi à la comparaison internationale, car la pauvreté est définie par rapport au niveau de revenu du pays concerné.

*Position de Caritas* : le seuil de risque de pauvreté n'est pas beaucoup plus élevé que le seuil de pauvreté. Mais l'orientation vers le milieu de la société (écart par rapport au revenu médian) plutôt que vers les 10 pour cent les plus pauvres est centrale du point de vue de Caritas. On reconnaît ainsi implicitement que tous les habitants de la Suisse doivent pouvoir participer à la société. Celui qui dispose de moins de 60% du revenu médian risque l'exclusion de la vie sociale.

### *Privation matérielle*

Une personne est considérée comme en situation de privation matérielle et sociale si, pour des raisons financières, elle est confrontée à un manque dans au moins 5 des 13 domaines de la vie quotidienne considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour mener une vie digne par la plupart des personnes en Europe. En cas de manque dans au moins 7 des 13 domaines, on parle de privation matérielle et sociale importante. Les indicateurs incluent par exemple le fait qu'une personne ne puisse pas remplacer des meubles usés pour des raisons financières ou doive renoncer à rencontrer des amis ou des familles à l'extérieur une fois par mois pour un repas.

*Position de Caritas* : les 13 indicateurs de privation matérielle et sociale mesurés couvrent des domaines et des niveaux très différents (individu ou ménage). Du point de vue de Caritas, les différents indicateurs sont précieux pour élargir la mesure de la pauvreté et mettre en évidence les manques dans des domaines spécifiques. Mais il n'est guère judicieux de regrouper ces indicateurs très différents en un seul taux. C'est pourquoi nous ne faisons jamais référence au taux de privation matérielle et sociale, mais uniquement à certains indicateurs.

## **Enquête**

Les chiffres de la pauvreté font partie de l'enquête téléphonique annuelle sur les revenus et les conditions de vie ([SILC](#)). Chaque année, l'OFS interroge environ 8'000 ménages ou 18'000 personnes. SILC est réalisé dans plus de 30 pays européens. Des modifications méthodologiques importantes ayant été apportées au SILC, les valeurs ne sont plus directement comparables avec les années précédentes à partir de 2014.